



DECLARATION LIMINAIRE DU CNAS DU 26 MARS 2026

Madame la Secrétaire Générale, Mesdames, Messieurs,

Marquée par une trajectoire budgétaire particulièrement austéritaire, la loi de finances 2026 va générer une nouvelle dégradation des conditions de vie et de travail des agents publics.

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a annoncé une baisse des crédits alloués aux politiques interministérielles d'action sociale de près de 19,5 millions d'euros.

C'est une attaque en règle contre les droits à l'action sociale des agents publics, fonctionnaires, contractuels, retraités.

L'année dernière à la même époque nous avons fait le constat que le budget de l'action sociale du ministère de la justice, même fût-il en augmentation, n'était pas au niveau des recrutements et des besoins, nous avons largement dépassé le budget au niveau de la restauration les crédits de paiements étant supérieurs aux autorisations d'engagement. Pour 2026 nous actons un bonus budgétaire pour l'ensemble du ministère. En comparaison aux autres ministères nous constatons que nous sommes mieux dotés.

L'air de rien et avec l'accord de certaines organisations professionnelles, Bercy a mis la main sur l'ensemble de l'action sociale ministérielle et interministérielle en créant la formation spécialisée Action sociale du Conseil Commun de la fonction publique.

La DGAFP sous couvert d'avoir un regard sur l'ensemble des pratiques des ministères va surtout contribuer à les uniformiser.

Cela fait des années, et ce malgré nos remarques successives, que vous concentrez l'action sociale ministérielle sur les grandes métropoles tant au niveau du logement que des réservations de place en crèche. Pour le reste du territoire vous vous reposez exclusivement sur l'action sociale interministérielle et sur les capacités des SRIAS à proposer des berceaux et des dispositifs de logement.

Syndicat national CGT des chanceries et des services judiciaires – Cour d'appel de Paris – 34 quai des Orfèvres - Escalier F Entresol 1^{er} étage – 75055 PARIS CEDEX – Tél : 01.44.32.58.60 / 01.44.32.52.04 – Fax : 01.44.33.26.98 – Email : synd-cgt-acsi@justice.fr – site internet : <http://www.cgt.justice.fr>
Syndicat National C.G.T. de la Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 –Fax : 01.55.82.89.68 - Email : ugsp@cgt.fr - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>

Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - Email : cgttoj.national@gmail.com - Site : <http://www.cgtpij.fr>

Union Nationale des syndicats CGT SPIP- case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex-01 55 82 89 69/71- Email : spip.cgt@gmail.com site : www.cgtspip.org

Avec l'austérité budgétaire pour l'action sociale interministérielle qui doit être le socle, il va falloir encore développer, optimiser notre budget pour pouvoir améliorer les conditions de vie de nos agents.

Depuis le début de la mandature, le statut des acteurs de l'action sociale est en chantier. S'il a pu se concrétiser concernant les membres de la commission permanente du CNAS, au-delà, nous n'avons pas un réel aboutissement et surtout sans geste de votre part face aux résistances locales. La réalité est que les potentats provinciaux considèrent que le temps passé pour l'action sociale c'est du temps de travail perdu pour leurs services avec comme conséquences des freins dans l'avancement et la rémunération des acteurs. La circulaire de l'acteur social doit être consolidée puis diffusée dans les services.

A la sortie des conférences budgétaires et grâce aux formations organisées par le POLSOC, on peut constater une professionnalisation de nos présidents de CRAS. Il est temps de leur accorder une véritable reconnaissance.

La CGT réaffirme que, conformément au statut général des fonctionnaires, l'action sociale est définie et gérée par les agents via leur représentant.

L'action sociale est un droit pour l'ensemble des agents, actifs et retraités et elle doit le rester.

Le logement et la restauration devraient être les priorités de cette mandature. Si pour le logement il y a un mieux mais essentiellement centré sur la région parisienne, pour la restauration, malgré un travail unilatéral, nous filons droit dans le mur. Vous avez choisi de gérer seuls ce dossier en ne consentant que quelques réunions intermédiaires avec les représentants du personnel. À aucun moment nous n'avons pu être force de proposition. Le résultat est désastreux. Alors que depuis 15 ans vous proclamez que la restauration parisienne est différente et que les agents mangeant dans une structure de la fondation d'Aguesseau bénéficiaient d'un tarif plus avantageux, aujourd'hui nous constatons un alignement national des restes à charge conduisant à une augmentation de 20% de ces derniers sur 2 ans. Plus grave, comme vos réunions avec les DHRAS ne vous ont pas permis de comprendre le modèle économique de la restauration collective, vous avez dû, dans certains endroits, déréférencer des sites pour ne pas exploser votre tirelire.

Nous entrons dans une période d'incertitudes économiques, nationales et mondiales, les agents sont toujours victimes du gel du point d'indice et de l'inflation. Le rôle de notre action sociale se révèle essentiel. Nos craintes sont la mainmise de Bercy sur notre action sociale et la remise en cause de nos travaux.

Il n'est pas trop tard pour réagir, il n'est pas trop tard pour nous redonner notre place. Et la seule question est en avez-vous réellement conscience et envie ?

Syndicat national CGT des chancelleries et des services judiciaires – Cour d'appel de Paris – 34 quai des Orfèvres - Escalier F Entresol 1^{er} étage – 75055 PARIS CEDEX – Tél : 01.44.32.58.60 / 01.44.32.52.04 – Fax : 01.44.33.26.98 – Email : synd-cgt-acsj@justice.fr – site internet : <http://www.cgt.justice.fr>
Syndicat National C.G.T. de la Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 –Fax : 01.55.82.89.68 - Email : ugsp@cgt.fr - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>

Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - Email : cgtplj.national@gmail.com- Site : <http://www.cgtplj.fr>

Union Nationale des syndicats CGT SPIP- case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex-01 55 82 89 69/71- Email : spip.cgt@gmail.com _site : www.cgtspip.org